Image not found or type unknown

Reviosion Pension alimentaire suite eloignement de l'enfant

Par **Lhyon**, le **17/07/2013** à **10:13**

Bonjour,

La mère de mon fils vient m'informer qu'elle va déménager. Elle va s'éloigner de paris. Du coup pour pouvoir rendre visite à mon fils régulièrement ca va être difficile car il faudra que je paie le déplacement et l'hotel. Cet éloignement peut constituer un motif de révision de la pension alimentaire? Nous ne sommes pas mariés. La pension a été fixé à l'amiable. Maintenant elle est mariée. Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **Jibi7**, le **18/07/2013** à **07:52**

En principe les obligations alimentaires sont calculées en fonction des ressources et charges et des besoins respectifs.
Les demandes de modifications suivent les modifications de ces parametres.
Si les ressources de votre ex ont augmenté, vos charges (de déplacements etc..) aussi cela devrait justifier une demande de révision.
Comme souvent cela prend du temps, si les relations avec votre ex sont "fiables" et qu'un accord ecrit peut être établi entre vous, il devrait pouvoir être enteriné par le juge ensuite.
L'autre solution serait que votre ex vous rembourse entre temps vos frais supplémentaires.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés